



# DÉBROUSSAILLEZ POUR VOTRE SÉCURITÉ

## 10 BONNES PRATIQUES

**Anticiper le débroussaillage, si possible avant les périodes de fortes chaleurs**

**Intégrer dans son analyse de risques les feux entrants (y compris fumées, flammèches) tant pour les installations industrielles que pour les bâtiments**

**Examiner la vulnérabilité des stockages extérieurs et en particulier des réservoirs de produits inflammables au regard de la proximité d'espaces forestiers et des effets dominos possibles au sein des installations**

**Veiller au maintien et à l'accessibilité des moyens d'intervention et de la ressource en eau**

**Élaborer et tenir à jour des procédures sous forme fiches réflexes, en associant le personnel**

### INFORMATION

Un incendie sur une installation industrielle peut être à l'origine d'un feu de forêt ou de végétation s'il n'y a pas de protection.

Une installation industrielle peut aussi être vulnérable au feu de forêt ou de végétation en fonction de sa localisation.

En cas de feux de forêt ou de végétation, le débroussaillage permet de ralentir, voire de stopper la propagation du feu, de réduire les émissions de chaleur et de gaz et d'empêcher les flammes d'atteindre certaines parties inflammables ou combustibles.

### RÉGLEMENTATION

Au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, l'ensemble des installations doit être maintenu propre et entretenu en permanence. Certaines activités font l'objet de prescriptions spécifiques par voie d'arrêtés préfectoraux ou ministériels portant sur le désherbage et le débroussaillage des abords immédiats des locaux abritant des matières dangereuses ou combustibles.

Consulter l'Arrêté Préfectoral relatif au débroussaillage, les Arrêtés Municipaux et les documents d'urbanisme (POS/PLU) dans lesquels on peut retrouver des prescriptions relatives au débroussaillage.

**Adapter les autorisations de travaux délivrées (permis de feux pour disqueuse, moteurs thermiques par exemple) aux conditions climatiques**

**Traiter la surface à débroussailler sur une distance de 50m autour des constructions**

**Mettre à distance les branches des arbres pour casser la continuité du combustible**

**Élaguer et espacer les arbres conservés**

**Couper les végétaux ou les branches trop proches des constructions**



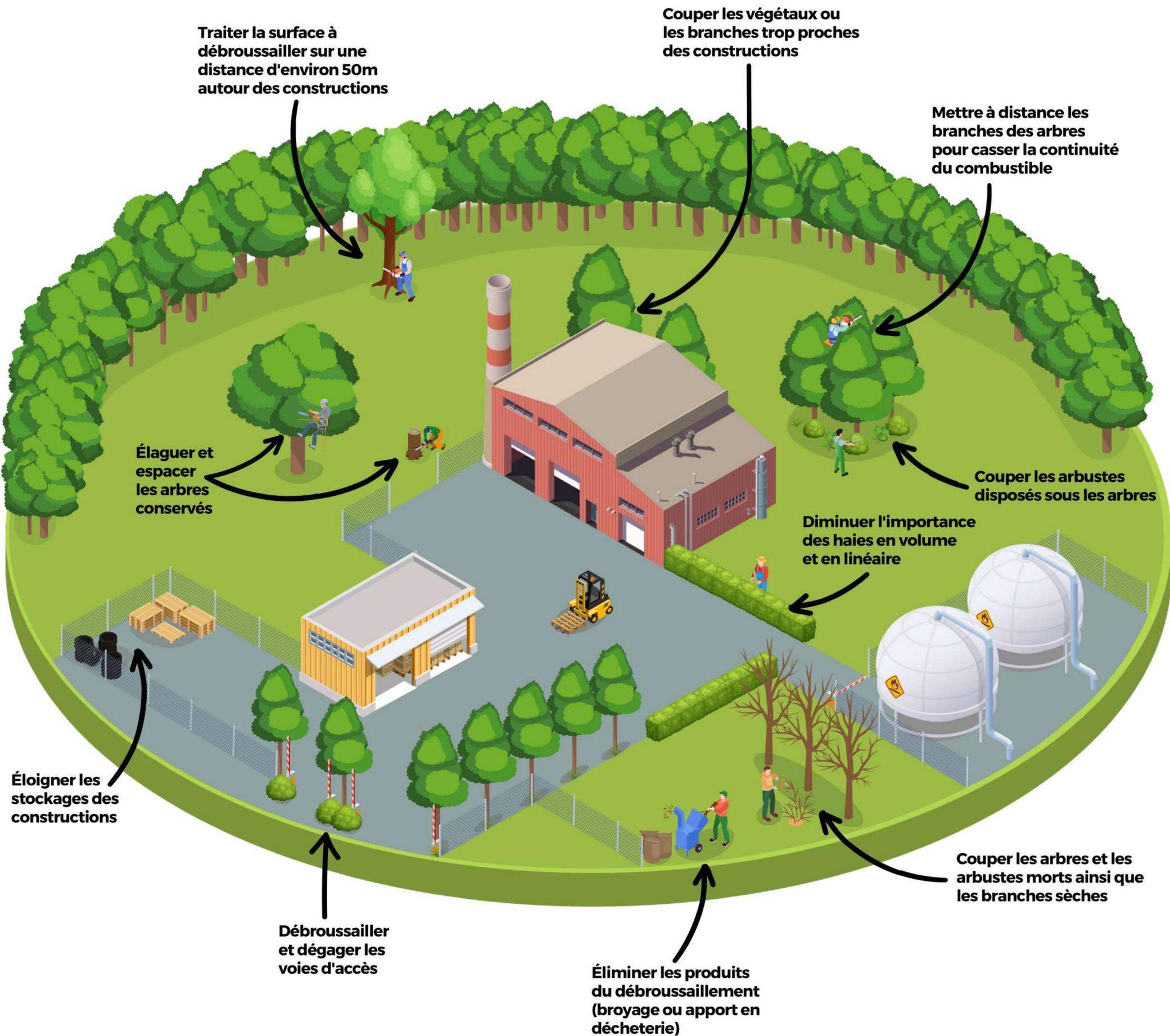
**Le débroussaillage représente la mesure de prévention la plus courante et la plus efficace pour prévenir les incendies et/ou limiter leur propagation et leur intensité.**

En enlevant une quantité importante de « nourriture » du feu, le débroussaillage **diminue la combustibilité de la zone** (potentialité à brûler tant qu'il y a de la matière) et **contribue à limiter la propagation de l'incendie**.

Un débroussaillage bien fait autour des constructions rendra donc ces dernières moins vulnérables et en fera un refuge plus sûr, en attendant les secours.

**Le débroussaillage aux abords des constructions et des chemins d'accès facilite l'accès et l'arrivée des secours.**

**Débroussaillage n'est pas synonyme de déboisement, qui nécessite une autorisation préalable.**



**Retrouvez plus d'informations sur le débroussaillage via l'adresse ci-dessous ou en scannant le QR code**

**<https://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation>**

